

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4325

présenté par
M. Robiliard et M. Sebaoun

ARTICLE 44

I. – À l’alinéa 69, substituer au mot :

« médecin-expert »

les mots :

« médecin inspecteur du travail ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec amendement sur l’alinéa 70.